

ARRONDISSEMENT PROCES VERBAL
MUTZIG DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEILLERS ELUS : 19 SEANCE du 2 juillet 2019
CONSEILLERS EN
FONCTION : 17 Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART
CONSEILLERS
PRESENTS : 13

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN, Corinne ROYER, Gilles NEVERS, Pascal GEISPIELER, Adjoint
Philippe KELLER - Michel VIX - Frédéric SIEGEL - Thomas PASCUAL - Stéphanie FRANKINET - Martine THOMAS - Jean-Philippe SIEGEL - Catherine JAEGLE
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : -- Eric PAGNANI - Camille BOUCHAIN - François THEILLER - Sylvie FISCHER

Sylvie FISCHER donne procuration à Michel VIX

Date de convocation : 22 juin 2019

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 09.07.2019
et affichage le 09.07.2019.....

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2019

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 4 juin 2019.

Voté à l'unanimité

Autorisation pour le dépôt d'une déclaration préalable concernant le bâtiment du camping

Vu le projet de mise en peinture du bâtiment du camping, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable de travaux.

Voté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Robert Schuman

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la coopérative de l'école Robert Schuman pour l'achat d'unité centrale permettant la remise à niveau des ordinateurs de l'atelier informatique.

Voté à l'unanimité

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 9 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

6574	Subvention à la coopérative de l'école Robert Schuman	+ 2 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 2 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

023	Virement de la section d'investissement	- 2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- 2 000,00 €

Voté à l'unanimité

Création d'un poste d'agent technique polyvalent – Parcours Emploi Compétences (PEC)

Dans le cadre de la circulaire du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, je vous propose de créer un emploi de contrat de parcours emploi compétences dans les conditions fixées ci-après, à compter du 3 juillet 2019.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de créer un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.
- INDIQUE que la commune s'engage à faciliter l'accès à la formation.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Voté à l'unanimité

Avenant au contrat d'un poste d'agent technique polyvalent – Parcours Emploi Compétences (PEC)

Vu la délibération en date du 2 juillet 2019 décidant la création d'un poste d'agent technique polyvalent – Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le Conseil Municipal DECIDE :

- D'AUGMENTER les heures travaillées qui passent de 26 heures par semaine à 35 heures par semaine à partir du 16 juillet 2019 pour le poste d'agent technique polyvalent.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires.

Voté à l'unanimité

Signatures des Conseillers Municipaux

Pour copie conforme
Le Maire,
Laurent Hochart

